

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Finances et gestion territoriale / Etudes modernes / Esquisse en vue d'une anthropologie de la confiscation royale. La dispersion des biens du cardinal Balue (1469)

Julie Claustre-Mayade

Esquisse en vue d'une anthropologie de la confiscation royale. La dispersion des biens du cardinal Balue (1469)

Article. Source : Médiévales

Julie Claustre-Mayade, "Esquisse en vue d'une anthropologie de la confiscation royale. La dispersion des biens du cardinal Balue (1469)", Médiévales, 56, printemps 2009

Résumé de l'article

Cet article évoque l'une des manières dont circulent les choses à la fin du Moyen Âge et dont se fixe leur valeur : la confiscation. Celle-ci n'a été étudiée que pour ses aspects juridiques et financiers. Une approche anthropologique, ici proposée, tente de cerner en quoi ce mode de circulation affecte la nature et la valeur des biens qui circulent. Parmi les multiples confiscations prononcées par Louis XI, celle qui a frappé le cardinal Jean Balue au printemps 1469 est passée à la postérité, grâce au récit du chroniqueur Jean de Roye d'abord et à la citation qu'en fit Victor Hugo dans Notre-Dame de Paris. Le scandale a surtout laissé une ample documentation qui permet de suivre l'évaluation, les changements de main et ce que l'on peut considérer comme une conversion de certains biens de Balue. On a ainsi conservé le compte détaillé de la saisie des biens meubles établi par un notaire et secrétaire du roi, ainsi que les témoignages recueillis à la demande du frère et de la belle-sœur du cardinal qui revendiquaient la propriété de certains biens du cardinal, les tapisseries en particulier. Ils laissent entrevoir les pratiques de don et de sociabilité comme le jeu brutal de la faveur et de la disgrâce qui ordonnent le milieu élitaires parisien des grands offices royaux dans la deuxième moitié du XVe siècle.

[Lire la suite \(Revue.org\)](#)